



Établissement public du Musée National Picasso – Paris

Délibération du conseil d'administration n° 2011 – 15

CONVENTION D'UTILISATION RELATIVE AU 20 RUE DE LA PERLE

Le conseil d'administration,

Vu le Code du domaine de l'État, notamment ses articles R. 128-12 à R. 128-17 ;

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, notamment son article 7 et le 7° de son article 11 ;

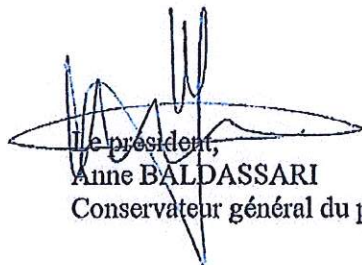
Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 1^{er} juillet 2011,

Adopte la délibération suivante :

Art. 1^{er}. – Le projet de convention d'utilisation relative à l'immeuble situé au n°20 de la rue de la Perle à Paris 3^{ème} arrondissement, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Art. 2. – Le président est autorisé à signer ladite convention.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2011
Par le conseil d'administration



Le président,
Anne BALDASSARI
Conservateur général du patrimoine